

COMMUNE DE BOISSEUIL

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 avril, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2025

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, M. JANICOT Philippe, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme BOUCHON Véronique (Pouvoir à Mme WISSOCQ Mathilde), Mme HAY Salomé (Pouvoir à Mme BRAILLON Eliane), M. LARROQUE Joël (Pouvoir à M. SAUVAGNAC Bernard), Mme MOREAU Aurore (Mme COQUEL Laure), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à M. EJNER Pascal).

Secrétaire de séance : Mme Eliane BRAILLON

5. Affectation de résultat 2024 – Budget principal de la commune de Boisseuil.

L'article L 2311-5 et R 2311-11 et suivants du Code général des collectivités territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats.

Le résultat cumulé de fonctionnement est établi à 870 116,76 €.

La section d'investissement y compris les restes à réaliser, fait apparaître un besoin de financement de 129 952,64 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'affecter le résultat d'exploitation 2024 du budget général comme suit :**
 - **couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 129 952,64 €,**
 - **réserve pour le financement de travaux d'investissement 2025, au compte 1068, pour 200 000 €,**
 - **conservation du solde soit 540 164,12 € à la section de fonctionnement,**
- **de reprendre ces résultats au budget primitif 2025.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT